

43

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 7 juin 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 mai 2021	28 mai 2021
23	16	16+2		

Délibération n° 07062021.034 : Dispositif « REZO POUCE » - Adhésion de la commune et désignation d'un élu référent

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 7 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures en vigueur au 19/05/2021, l'accueil du public sera limité à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Martine YVON, Jean François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Rémi GROLAUD, Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN, Sébastien SANTOLINI, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Christophe PARION, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Conseil Communautaire a approuvé, le 16 mars 2021, le lancement du dispositif « REZO POUCE » sur le territoire d'Aunis Sud.

Il rappelle la présentation de ce dispositif en séance du conseil municipal, le 31 mai dernier, par Mme Annabelle GAUDIN et Mme Pauline MENANT CHAVATTE accompagnées de M. Raymond DESILLE, 3^{ème} Vice-président de la CDC Aunis Sud en charge de la Planification, de l'Urbanisme et des Mobilités.

Le dispositif « REZO POUCE » est un outil qui vient apporter une nouvelle situation en matière de mobilité tout en étant en faveur de l'environnement et de la solidarité. Il s'agit d'un système d'autostop gratuit, sécurisé et organisé de courte distance pour rassurer les utilisateurs et remettre au goût du jour la pratique de l'autostop.

Afin de garantir la réussite de cet outil de mobilité, il est proposé aux communes du territoire d'Aunis Sud de déployer le dispositif « REZO POUCE » sur leur territoire communal.

En adhérant à ce dispositif, la commune s'engage à faire vivre activement le dispositif et à travailler en étroite collaboration avec les services de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la mise en place de celui-ci.

Monsieur le Maire précise que, si le conseil municipal décide de rejoindre le déploiement du dispositif « REZO POUCE », un élu référent doit être désigné. Son rôle étant de faire le lien entre le dispositif et la commune. Il participera également aux réunions de travail et visites de terrain.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 3 abstentions, 4 voix contre et 11 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de déployer le dispositif « REZO POUCE » sur le territoire communal,
- **Désigne** Mme Martine LLEU et M. Sébastien SANTOLINI en tant qu'élus référents du dispositif « REZO POUCE »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0607 -- 07062021034 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17/06 / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 juin 2021.

Le Maire,


Walter GARCIA.